

## **INSCRIPTION**

1. L'emprunteur peut faire des emprunts après avoir lu et accepté le présent règlement, signé son formulaire d'inscription et verser sa contribution unique de 5 euros.

## **Prêt**

2. Les livres sont prêtés gratuitement pour une période d'un mois.

3. L'emprunteur peut avoir le maximum de 2 livres prêtés au même temps.

4. L'emprunt peut être renouvelé une fois pour une période de 1 mois, établissant ainsi une durée maximale de prêt de 2 mois.

## **RETOUR**

5. Doit être effectué dans le délai.

6. Cela peut être fait par quelqu'un d'autre.

7. S'il y a une indemnité, elle doit être payée au moment du retour.

## **RETARD DE RETOUR**

8. Le renouvellement doit être effectué avant la date de retour, sinon le livre sera en retard et une indemnité sera due.

9. En cas de non-retour dans le délai, l'emprunteur est passible d'une indemnité de 1 EUR, plus un 1 EUR par mois de retard par livre.

## **DOMMAGES OU PERTE**

10. En cas de perte ou d'endommagement du livre prêté, le locataire indemniserà la bibliothèque avec un exemplaire équivalent ou en paiera la valeur d'un livre équivalent.

## **SUSPENSION DU DROIT AU LOCATION**

11. En cas de retard, jusqu'à ce que le(s) livre(s) soient restitués et le paiement de l'indemnité est reçu, l'emprunteur ne pourra pas faire des nouveaux prêts.

N'hésitez pas à consulter la disponibilité des nos livres sur:

<http://www.neecafla.be/easybiblio>

